

## MONTRES DE DINAN EN 1569

*Ban & Arriere-ban de l'Evesché de Saint Malo en l'Archidiaconé de Dinan.*

**R**olle<sup>1</sup> des hommes d'armes & Archers à cheval de l'Arriere-ban de l'Evesché de Saint-Malo en l'Archidiaconé de Dinan, baillé par les Commissaires soussignés tenants les Monstres dudit Ban & Arriere-ban souvant les lettres de Mons. de Bouillé Lieutenant pour le Roy au Gouvern. de Bretagne pour tenir garnison là où il plaira audit Seigneur l'ordonner.

*Hommes d'armes.*

1. Louis d'Acigné Sieur de la Roche-jagu & de la Touche à la vache.
2. Les Seigneur & Dame du Bois de la Motte.
3. Pierre de la Marzeliere Seigneur du Plessis-giffart.
4. Jacques de la Mote Sieur de la Vallée-Plumaudan.
5. Gilles Uguet Sieur du Lupin tuteur de la Dame de Vaucouleur.

*Archers :*

6. René de Saint Meleur.
7. Radegonde du Boisriou Dame de la Berteaudiere.
8. Gilles du Tiercent Sieur de la Houssaie,
9. Jean Troussier s<sup>r</sup> de Essée.
10. Damoiselle Bertranne de Mauni Douairiere de Pontgerouart & tutrice de son fils.

Auquels Gendarmes & Archers est commandé se trouver à Nantes devant mondit Seigneur de Bouillé au 17. de ce présent mois de Mars indiqué auxdites Monstres devant Messieurs les Comissaires en présence des Gentilshommes y estans avec l'assignation d'icelle. Tenu à Dinan au lieu accoustumé le 7. Mars 1569.

*Signé*, Julien du Breil, Merrot, le Kestaut.

---

Rolle des Arquebusiers à cheval du Ban & Arriere ban de l'Evesché de Saint Malo en l'Archidiaconé de Dinan, baillé au Capitaine la Varaine par les Commissaires qui ont tenu la Monstre à Dinan suivant les lettres de Monseigneur de Bouillé Gouverneur & Lieutenant gén. pour le Roy en Bret. pour tenir garnison où il plaira audit Seigneur. Et premier

1. Amauri Mauvoisin en son nom & comme tuteur du Sieur de la Pironnais, deux Arquebusiers.
2. Julienne Hus Dame de Pargas.
3. Claude de Plorec Dame de la Touche à la Vache, deux Arquebusiers,
4. Bonne de Boulomer Dame du Bois de la Motte, deux Arquebusiers.
5. Jean de Troecor Sieur de Bricheharel.

<sup>1</sup> Le texte original est présenté sous la forme d'un seul paragraphe : nous avons choisi présenter les noms sous la forme d'une liste numérotée pour une meilleure lisibilité. Texte saisi par Amaury de la Pinsonnais pour Tudchentil.net.

6. Georges Goignart Sieur de Chansavoir.
7. Gilles du Margaro Sieur du Couascouvran, un Arquebusier pour lui & un autre pour le Sieur de la Villemorel, son pupil.
8. Gilles Gouyon Sieur de la Bouastardaie, un Arquebusier.
9. Jacques Sevestre Sieur de la Villecrechen.
10. Georges de Guergu.
11. Jacques de Beaumont Sieur de la Ville-ernol, deux Arquebusiers à cheval.
12. Jeane Conensel Dame de Lestanger.
13. Magdelaine Roussel Dame de Moron.
14. Gilles Boisriou Sieur du Boischerbonnet & de la Ville-ès-Abbés, deux Arquebusiers.
15. Jacques du Couespel Sieur de Cocherel.
16. Renaud de la Marzeliere Sieur de Porcon.
17. Christophe de la Salle Sieur du Tertre à l'Hostel de la Dauphinaie.
18. Guy Hingant Sieur du Treff.
19. Le Sieur du Bois salmon curateur du mineur de Tremeleuc.
20. Gilles de Plumaugat Sieur de la Haye.
21. Christophe de la Haye Sieur de la Garenne, deux Arquebusiers.
22. Le Sieur de la Fosse-vendel.
23. François Robert Sieur de S. Gondran.
24. Julien du Bois Sieur de la Couasbonne.
25. Gilles de Vaucouleur Sieur des Chasteaux & de la Sigonniere.
26. Anne le Roux Dame de la Renaudaye.
27. Amauri Trecoeg Sieur de la Boeisnais.
28. L'héritier de feu Bertrand Guehenneuc Sieur de la Barre.
29. Les héritiers Olivier de Parga Sieur du Dilly.
30. Georges le Bel Sieur de la Tour deux Arquebusiers à cheval.

Publié ausdites Monstres générales par devant lesdits Commissaires en présence dudit Capitaine la Varaine sur le défaut des non apparent & en présence des apparants cy-devant nommés, qui ont fait le serment se trouver au 15. jour du présent mois en la Ville de Messac pour marcher la part où il leur sera commandé par leur Capitaine, & ne abandonneront leur Cornette sans congé sur les peines qui eschoient. Fait auxdites Monstres à Dinan le 7. jour de Mard 1569.

*Signé*, Julien du Breil, Merrot, le Kestaut Greffier.

*Archives de Pontbriant.*

Rolle des gens de pied baillés au Capitaine Boisfeillet par les Commissaires ayant tenu les Monstres à Dinan suivant les lettres de Monseigneur de Bouillé. Et premier

1. François de Lassy Sieur de la Guimbergere.
2. François de Bourgueville Sieur du Bourgnouveau.
3. Jean du Plessis Sieur de l'Abbaye.
4. Jean de Lassy Sieur des Marcheix.
5. Jean de France Sieur de Launay-cintré.
6. Julien des Grées Sieur de la Touraille.
7. Jean Rumaye Sieur de Lessar.
8. Raoul Pigeaud Sieur de la Meletiere.

9. Olivier Chefdemail Sieur du Hou.
10. Gilles d'Erbrée Sieur de la Chesnaye.
11. François de France Sieur dudit lieu.
12. Jean de Coetridou Sieur du Piraut.
13. François Estar Sieur de la Cuevre.
14. Gilles des Salles Sieur des Rogais.
15. René le Teneuc Sieur de Launay & des Villesportes.
16. Jean le Sage Sieur du Boishum.
17. Olivier de Launay Sieur dudit lieu.
18. Jean le Masson Sieur de la Feillée.
19. Guillaume Piedhervet Sieur de la Halonaye.
20. Mathurin Douaren Sieur de Caubrigo.
21. Nicolas Chefdemail Sieur de la Betulaye.
22. Jean de Penayé Sieur des Nouettes.
23. Julien le Metayer Sieur du Coudray.
24. Jean le Preust Sieur du Plessis-au-bost.
25. Bonaventure de la Houssaie Sieur de Chasteaugé.
26. Yves Chasteigner Sieur de la Grée.
27. Claude Jouneaux Sieur de Brehoussoux.
28. Jean Bogat Sieur dudit lieu.
29. Oliv. Chaffaut s<sup>r</sup> de la Haye en Romillé,
30. Jean Mauvoisin Sieur du Plessissgouault.
31. Jean le Moine Sieur de la Grassardiere.
32. Gilles Huchet Sieur de la Baraudais.
33. François du Chastellier Sieur des Metairies.
34. Jean Faramus Sieur de .....
35. François Chupeau Sieur des Menils.
36. François Mauny Sieur du Boisbili.
37. Claude Maubusson Sieur de la Ville-auffrai.
38. Jean Pilles Sieur de la Herislonnaye.
39. Olivier Rolland Sieur de la Pommeraye-peillardo.

Publié aux Monstres générales par devant Messieurs les Commissaires desdites en présence du Capitaine Boisfeillet, qui a commis le Sieur de Penhoet pour faire la Monstre desd. hommes, parce qu'il est demeuré avec le reste de sa Compagnie & chargé des Gentilshommes présents, qui ont promis se trouver au 15. jour du présent mois dans la ville de Loheac, pour marcher la où il leur fera commandé & point n'abandonner leur enseigne sans congé. Fait à Dinan le 7. jour de Mars l'an 1569.

*Signé*, Julien du Breil,  
*Ibidem.*